Mairie d'Apremont
APREMONT
35, Rue Louis Wallon
60300 APREMONT

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 060-216000224-20261102-DELIB_2026_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 26 octobre 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :
Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Philippe PERRIER, Anne GIRARD, Eric PROFFIT, Valérie KEH.

ABSENTS : Stéphane SIMON, Marie-Laure PICARD, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Laurie FAULIAU, Clément DESESPRINGALLE, Thomas MANSEY.

POUVOIRS : Stéphane SIMON (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Marie-Laure PICARD (pouvoir à Didier HAMART), Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Michel DAGNIAUX), Clémence RONDEAU (pouvoir à Valérie KEH), Laurie FAULIAU (pouvoir à Eric PROFFIT), Clément DESESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ).

Est désigné comme secrétaire de séance : Anne GIRARD

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	08	06	14	08

N° 2026/22 - OBJET : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 pour lequel il faut nommer le coordonnateur.

Madame Sophie DESMOORT, Secrétaire générale, sera coordonnateur titulaire
Et
Monsieur Roger POTIN-VESPERAS, 1er Adjoint sera coordonnateur suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nominations.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Anne GIRARD

MAIRIE D'APREMONT (Oise)

Le Maire
Michel DAGNIAUX,

Mairie d'Apremont
APREMONT
35, Rue Louis Wallon
60300 APREMONT

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 060-216000224-20261102-DELIB_2026_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 26 octobre 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :
Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Philippe PERRIER, Anne GIRARD, Eric PROFFIT, Valérie KEH.

ABSENTS : Stéphane SIMON, Marie-Laure PICARD, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Laurie FAULIAU, Clément DESESPRINGALLE, Thomas MANSEY.

POUVOIRS : Stéphane SIMON (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Marie-Laure PICARD (pouvoir à Didier HAMART), Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Michel DAGNIAUX), Clémence RONDEAU (pouvoir à Valérie KEH), Laurie FAULIAU (pouvoir à Eric PROFFIT), Clément DESESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ).

Est désigné comme secrétaire de séance : Anne GIRARD

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	08	06	14	08

N° 2026/23 - OBJET : RAPPORT D'ACTIONS DE INGE'OISE

Le Rapporteur, Madame Anne Girard représentante auprès de INGE'OISE expose :

Conformément à l'article L. 243-9-1 du Code des juridictions financières, les Entreprises Publiques Locales ayant fait l'objet d'un contrôle par une Chambre régionale des comptes (CRC) doivent réaliser un rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la juridiction financière.

Ce rapport, après avoir été présenté à l'organe collégial de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** le **20 mai 2026** doit être obligatoirement transmis à l'ensemble des collectivités et groupements actionnaires. La loi impose que ce rapport soit soumis à l'assemblée délibérante de chaque actionnaire afin d'y faire l'objet d'un débat.

La commune d'APREMONT, en sa qualité d'actionnaire de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** a reçu notification de ce rapport d'actions, annexé à la présente note.

Ce rapport détaille les mesures correctives et les engagements pris par la SPL pour répondre aux observations de la CRC concernant le contrôle portant sur les années de 2018 à 2022/2023 dont les éléments relevés étaient :

- **1 rappel au droit** : modifier l'objet social – fait – nouvel objet social approuvé en AGO le 10 février 2026
- **5 recommandations :**
  - faire plus de réunions avec les actionnaires : 1 réunion mini en plus /an
  - préciser les conventions de mandat : les nouvelles conventions sont à approuver lors du présent conseil
  - mettre en place un plan d'affaires : le premier plan d'affaires de la société a été approuvé le 28 novembre 2025, il fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année
  - présenter en CA une analyse financière plus adaptée à son activité et présenter un budget prévisionnel à voter par ce dernier : mis en place dès 2025 sur l'exercice 2024
  - présenter au CA une étude sur l'équilibre financier des opérations et fixer un niveau de prix pertinents : partiellement réalisé avec la nouvelle grille tarifaire, suivi à poursuivre avec un groupe de travail à renommer.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 060-216000224-20261102-DELIB_2026_23-DE

Il est ainsi demandé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre acte du présent rapport précisant les actions correctives ou actions mises en œuvre pour répondre aux attentes de la CRC et de procéder au débat requis par la loi.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Rapporteur,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 243-9-1,
Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la SPL **ADTO-**SAO devenue INGE'OISE,

Vu le rapport d'actions de la SPL **ADTO-SAO devenue INGE'OISE** transmis à la collectivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **CONSTATE** qu'un débat a eu lieu au sein de l'assemblée délibérante sur le rapport exposant les actions entreprises par la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.

- **PREND ACTE** du rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE joint en annexe.

- **CHARGE Monsieur le Maire** de transmettre la présente délibération à la SPL **INGE'OISE** afin que cette dernière puisse justifier du respect de la procédure auprès de la CRC.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Anne GIRARD

Le Maire
Michel DAGNIAUX,

MAIRIE D'APREMONT (Oise)

Mairie d'Apremont
APREMONT
35, Rue Louis Wallon
60300 APREMONT

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 060-216000224-20261102-DELIB_2026_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 26 octobre 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :
Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Philippe PERRIER, Anne GIRARD, Eric PROFFIT, Valérie KEH.

ABSENTS : Stéphane SIMON, Marie-Laure PICARD, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Laurie FAULIAU, Clément DESESPRINGALLE, Thomas MANSEY.

POUVOIRS : Stéphane SIMON (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Marie-Laure PICARD (pouvoir à Didier HAMART), Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Michel DAGNIAUX), Clémence RONDEAU (pouvoir à Valérie KEH), Laurie FAULIAU (pouvoir à Eric PROFFIT), Clément DESESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ).

Est désigné comme secrétaire de séance : Anne GIRARD

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	08	06	14	08

N° 2026/24 - OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE 2025

Monsieur le maire ouvre la séance et informe que la Communauté de Communes, dans sa séance du 30/09/2026, a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2025 pour la commune d'Apremont suite au transfert de la compétence à la CCAC au 01/01/2025.

Après présentation pour approbation,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **N'APPROUVE PAS** le RPQS, le RAD d'eau potable 2025 …

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Anne GIRARD

MAIRIE D'APREMONT (Oise)

Le Maire
Michel DAGNIAUX,